Téléfax: +41 (0)56 418 59 31



### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

#### Autres désignations commerciales

SDS n° 1669a

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produit chimique pour le bâtiment et l'industrie.

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

#### Utilisations déconseillées

Le produit n'est pas destiné à la consommation des particuliers.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Soprema AG
Rue: Härdlistrasse 1-2
Lieu: CH-8957 Spreitenbach
Téléphone: +41 (0)56 418 59 30

e-mail: sds@soprema.fr Internet: www.soprema.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** International: +44 (0)1 235 239 670 (Carechem 24)

CH: +41 (0)44 251 51 51

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:





#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 2 de 9

Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance					
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification SGH	•	•			
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane					
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411					
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylenebis(4,1-phenyleneoxymethyl)]	10 - < 25 %				
	701-263-0		01-2119454392-40			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411					
68609-97-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]					
	271-846-8	603-103-00-4	01-2119485289-22			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H31					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

## Après ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

- mousse résistante à l'alcool.
- Jet d'eau pulvérisée.
- Dioxyde de carbone (CO2).
- Extincteur à sec.

#### Moyens d'extinction inappropriés

- Jet d'eau à grand débit.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 3 de 9

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone.
- Oxydes d'azote (NOx).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Maniement sûr: voir rubrique 7. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

## Information supplémentaire

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

#### Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger contre:

- Gel
- Humidité.
- Forte chaleur.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 4 de 9

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance				
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur	
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxira	ane			
,					
68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]					
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,9 mg/kg p.c. /jour	
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13,8 mg/m³	

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance		
Milieu environnemental Valeur			
68609-97-2 oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]			
Eau douce 0,0072 mg/l			
Eau de mer 0,00072 mg/l		0,00072 mg/l	
Sédiment d'eau douce 66,77 mg/kg		66,77 mg/kg	
Sédiment marin 6,677 mg/kg			
Sol 80,12 mg/kg			

#### Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

# Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

## Protection des mains

Matériau approprié:

- NBR (Caoutchouc nitrile)
- Caoutchouc butyle

normes DIN/EN: normes DIN/EN: EN ISO 374

Utiliser les gants une seule fois. Remplacer en cas d'usure! Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

#### Protection de la peau

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

## Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide

Couleur: transparent

Odeur: caractéristique

pH-Valeur: Aucune donnée disponible

Modification d'état



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 5 de 9

Point de fusion:

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

Point d'écoulement:

Point d'écolair:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

> 95 °C

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation:

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible gaz: Aucune donnée disponible Température de décomposition: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité (à 23 °C):

~ 1,1 g/cm³

Densité apparente:

Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage:

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

~ 900 mPa·s

(à 23 °C)

Viscosité cinématique:Aucune donnée disponibleDurée d'écoulement:Aucune donnée disponibleDensité de vapeur:Aucune donnée disponibleTaux d'évaporation:Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

## 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec:

- Amines.
- Acide.
- alcalies (bases)

# 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 6 de 9

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce		Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis	ylene)]bisoxirane	e) bisoxirane			
	orale	DL50 15000 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 23000 mg/kg	Lapin			
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-{{2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane					
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat			
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat			
68609-97-2	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]					
	cutanée	DL50 > 1000 mg/kg	) Rat			

#### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Effets sensibilisants

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane; Reaction mass of 2,2'-

[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane; oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]) Après sensibilisation, possibilité de réactions allergiques intenses en petites quantités en cas de sollicitations ultérieures, avec effets chroniques.

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,0 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	11 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-{4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2,54 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1,8 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,55 mg/l	48 h			

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 7 de 9

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bisoxirane	3,242
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'- [methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4- (oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane	3,6

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Information supplémentaire

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> UN 3082

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

<u>transport de l'ONU:</u> LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Code de classement:M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 90
Code de restriction concernant les tunnels

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 3082

14.2. Désignation officielle de MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

transport de l'ONU: LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

 14.4. Groupe d'emballage:
 III

 Étiquettes:
 9

 Code de classement:
 M6

Dispositions spéciales: 274 335 375 601

Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 3082



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:9Marine pollutant:yes

Dispositions spéciales: 274, 335, 969

Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 3082

14.2. Désignation officielle de ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 9

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 9

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A97 A158 A197

30 kg G

Y964

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:

Matières dangereuses: epoxy resin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

## d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): < 500 g/l (A+B)

Sous-catégorie selon la directive Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple - revêtements en phase solvant, Valeur limite COV: 500 g/l

Législation nationale

Teneur en COV (OCOV): < 3 %

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,14,15.

## Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### ALSAN EPOX 136 ZERO, Teil A

Date de révision: 23.09.2019 Page 9 de 9

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)